

Licence pro 2009 : conditions d'insertion stables malgré la crise

Dans une conjoncture de l'emploi de moins en moins favorable, l'insertion des diplômés 2009 de licence professionnelle de l'UPEMLV est comparable à celle de leurs aînés de la promotion 2008. Si les premiers pas dans la vie active sont difficiles pour une petite moitié d'entre eux, les conditions d'emplois s'améliorent au cours du temps. Les étudiants ayant obtenu leur diplôme sous le régime de l'apprentissage tirent un peu mieux leur épingle du jeu.

Insertion comparable à la promotion 2008

Dans un contexte d'emploi morose, les diplômés de licence professionnelle en 2009 connaissent des conditions d'insertion comparables à celles de la promotion 2008. Trente mois après l'obtention du diplôme, 8 % des actifs sont à la recherche d'un emploi. Ceux occupant un emploi au moment de l'enquête ont signé des contrats stables (80 %). Toutefois, les salariés en contrat non stable sont majoritairement en situation de précarité¹. Au total, les emplois précaires concernent 8 % des diplômés en emploi. Quelques étudiants (5 %) ont créé leur activité.

Quasiment tous les diplômés en emploi travaillent à temps complet (95 %), mais les étudiants en situation de précarité sont plus fréquemment employés à temps partiel : 25 % contre 11 % des diplômés en CDD de plus de 6 mois et 3 % des salariés en emploi stable.

Près de 70 % occupent des emplois classés en « professions intermédiaires » selon la nomenclature des Professions et Catégories Sociales (PCS) de l'INSEE et 16 % des emplois relèvent de la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». 12 % occupent des emplois moins qualifiés, classés en employés ou ouvriers.

Pour leur premier salaire, les diplômés ont perçu en moyenne 1 473 euros net, ce qui constitue une légère baisse par rapport à leurs aînés de 2008 (- 41 euros). Néanmoins, en décembre 2011, les diplômés 2009 ont récupéré leur retard de salaires et dépassent même le salaire 30 mois après l'obtention du diplôme de leurs camarades de 2008 (1 856 euros nets, soit 84 euros de plus).

Indicateurs d'insertion professionnelle

	Promotion 2008	Promotion 2009
Taux de chômage (%)	8,2	8,3
Temps d'accès à l'emploi (mois)	2,7	3,0
Taux d'emploi stable (%)	81	80
Part des PCS cadre (%)	19	16
Part des PCS profession intermédiaire (%)	64	69
Salaire net moyen à l'embauche (€)	1514	1473
Salaire net moyen au moment de l'enquête (€)	1772	1856

Sources : Enquête « Insertion des diplômés de licence professionnelle 2009 », UPEMLV, 2012
Enquête « Insertion des diplômés de licence professionnelle 2008 », UPEMLV, 2011

¹ Sont considérés comme contrats précaires les CDD de moins de 6 mois, contrats d'intérim, vacations horaires, contrats saisonniers. Les diplômés ayant signé un CDD de plus de 6 mois, bien que non stables, ne sont pas considérés en situation de précarité.

En moyenne, 3,0 mois se sont écoulés entre l'obtention de la licence professionnelle et la prise de fonction. Les diplômés 2009 ont donc accédé à leur premier emploi aussi rapidement que leurs aînés de la promotion 2008 (2,7 mois). Cet accès à l'emploi rapide s'explique par le fait que 36 % des diplômés ont été recrutés à la suite de leur stage (ou apprentissage). En effet, les étudiants recrutés dans la structure où ils ont réalisé leur stage (ou leur apprentissage) ont débuté leur emploi en moyenne 1,2 mois après l'obtention de leur diplôme alors que les diplômés pour qui l'expérience acquise durant la licence professionnelle n'a pas abouti à une embauche ont mis en moyenne 4,1 mois.

Ainsi, les réseaux constitués tout au long de leur parcours sont essentiels pour accéder à leur premier emploi : plus de la moitié des diplômés (51 %) déclarent avoir trouvé leur premier emploi grâce à leur réseaux, professionnel ou personnel.

Des emplois en Ile-de-France

Un peu moins du quart des diplômés travaille à Paris (23 %) 13 % en Seine-et-Marne et 15 % dans les départements limitrophes (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis). Au total, 73 % des emplois sont localisés en Ile-de-France et 26 % en province. La quasi-totalité (91 %) des diplômés originaires d'Ile-de-France² travaille dans la région alors que moins de la moitié (45 %) des non franciliens sont restés dans la région. En effet, un quart a rejoint leur département d'origine.

La grande majorité des diplômés (85 %) ont été embauchés par une entreprise, essentiellement du secteur privé (83 %). Quelques diplômés (5 %) travaillent dans le secteur associatif ; ils sont aussi présents dans la fonction publique (5 %) ou à avoir créé leur activité (5 %).

Méthodologie

Cette étude s'intéresse à l'insertion des diplômés de licence professionnelle en 2009 à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Parmi les 1 727 diplômés, seuls 1 307 ont été concernés par l'enquête. En effet, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre de diplômes délocalisés à l'étranger ont été exclus de l'enquête. De même, les diplômés de la licence professionnelle *Santé - Management dans les systèmes de santé* pour lesquels ce diplôme fait partie d'une formation plus large de cadre de santé.

Au total, 991 personnes ont répondu à un questionnaire, par téléphone, entre janvier et février 2012, afin d'évaluer leur insertion et leur situation professionnelle à la date du 1^{er} décembre 2011. Le taux de réponse s'élève à 76 %.

Les résultats présentés concernent les diplômés **actifs** ayant pour diplôme le plus élevé la licence professionnelle obtenue en 2009, soit **626 personnes**. Parmi eux, 80 personnes se sont inscrits dans une formation après leur licence professionnelle, formation non sanctionnée par l'obtention d'un diplôme.

Devenir des diplômés 2009 de licence professionnelle

Poursuite d'études sanctionnée par un diplôme de niveau bac+3 ou plus	261
Autres	730
Dont : En emploi	574
En recherche d'emploi	52
En études	93
Autres inactifs	11

Amélioration de l'emploi depuis l'obtention du diplôme

Un peu moins de la moitié des diplômés (47 %) ont occupé plusieurs emplois depuis leur sortie de l'université. Et pour eux, les conditions d'emploi se sont améliorées en 30 mois, sans toutefois atteindre les conditions d'emploi des diplômés n'ayant connu qu'un seul emploi.

Ainsi, à peine plus de 40 % avaient signé des contrats stables lors de leur premier poste (contre 88 % de ceux ayant occupé un seul poste). Ils sont 72 % à être en emploi stable au moment de l'enquête. De plus, un peu moins des trois quarts des emplois non stables étaient des emplois précaires. Ils ne sont plus que 51 % au moment de

² La région d'origine est appréhendée via le département d'obtention du bac

l'enquête. Au total les emplois précaires concernaient 41 % des premiers contrats contre 11 % des contrats 30 mois plus tard. Les diplômés n'ayant connu qu'un emploi sont plus favorisés puisque seuls 5 % occupent des emplois précaires. De même, 15 % travaillaient à temps partiel lors de leur premier poste. Ils ne sont plus que 5 % au moment de l'enquête, tout comme les diplômés toujours sur leur premier poste.

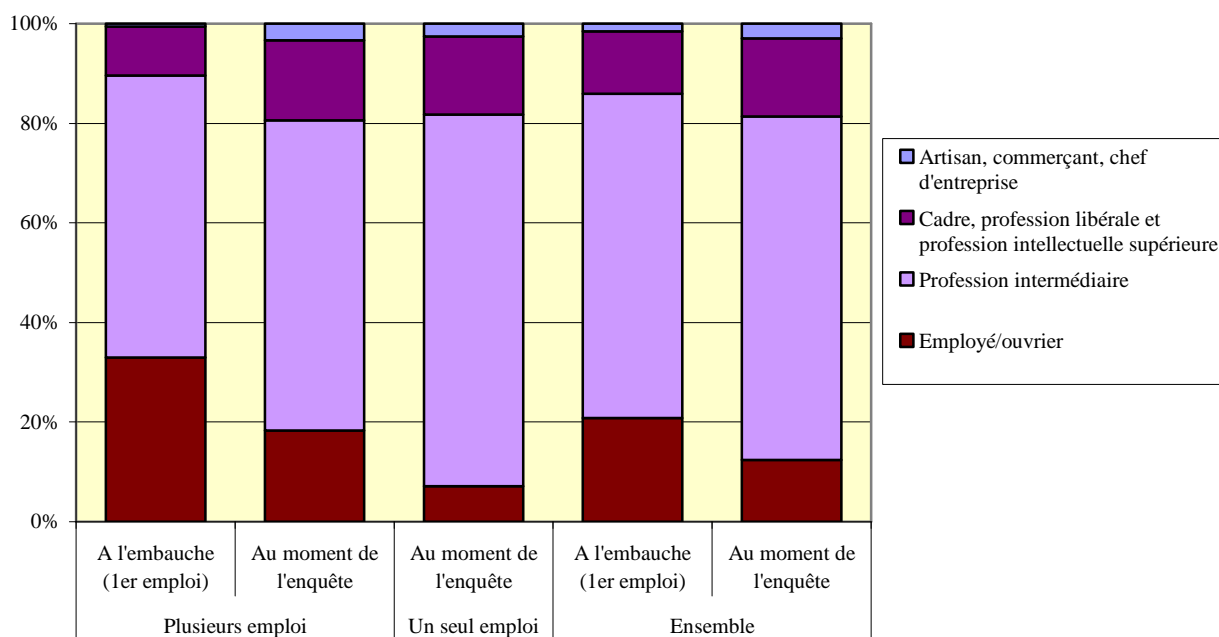
Evolution des conditions d'emplois

	Plusieurs emplois		Un seul emploi	Ensemble	
	A l'embauche (1er emploi)	Au moment de l'enquête	Au moment de l'enquête	A l'embauche (1er emploi)	Au moment de l'enquête
Effectifs	268		306	574	
Taux d'emploi stable (%)	42,5	71,6	88,0	63,9	80,3
Taux d'emploi précaire (%) (parmi les contrats non stables)	73,3	50,9	60,0	71,8	53,7
Taux de précarité global (%)	41,3	10,8	4,9	24,2	7,7
Taux de temps partiel (%)	15	4,5	5,2	10,4	4,9

Source : Enquête « Insertion des diplômés de licence professionnelle 2009 », UPEMLV, 2012

Quasiment un tiers ont été recrutés initialement pour des emplois peu qualifiés (c'est-à-dire relevant des PCS d'ouvriers ou d'employés). Ce n'est plus que le cas de 18 % des diplômés quand ils ont changé de poste. C'est toutefois supérieur à ceux n'ayant pas changé d'emploi (7 %).

Evolution des professions et catégories sociales



Source : Enquête « Insertion des diplômés de licence professionnelle 2009 », UPEMLV, 2012

Meilleure insertion des apprentis

Les diplômés ayant suivi leur licence professionnelle sous le régime de l'apprentissage (ou en contrat de professionnalisation) s'insèrent plus rapidement que leurs camarades de promotion (2,7 mois en moyenne contre 3,7 mois). Ceci s'explique par le fait qu'ils sont plus nombreux à avoir été embauchés dans leur entreprise d'apprentissage (42 % contre 22 %).

De plus, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, les apprentis sont moins souvent en recherche d'emploi que les autres diplômés (6 % contre 14 %). Lors de leur premier poste, les apprentis avaient plus fréquemment signé des contrats stables (67 % contre 58 %). Pour les apprentis, comme pour les autres, les situations sont plus stables au moment de l'enquête, mais l'écart demeure (83 % contre 72 %). De même, lors de leur embauche, les apprentis étaient moins souvent à temps partiel (7 % contre 17 %) et le sont encore moins fréquemment 30 mois après l'obtention du diplôme (3 % contre 11 %). En revanche, les apprentis ont perçu le même salaire que les autres diplômés lors de leur première rémunération, mais au moment de l'enquête, les apprentis sont mieux rémunérés (en moyenne + 170 euros).

Insertion comparée des apprentis et étudiants sous contrat de professionnalisation aux autres diplômés

	Etudiants en apprentissage et contrat de professionnalisation	Autres étudiants
Effectifs	514	216
Temps d'accès à l'emploi (mois)	2,7	3,7
Taux de chômage au moment de l'enquête (%)	6,1	14,0
Taux d'emploi stable (%)		
A l'embauche	66,5	57,5
Au moment de l'enquête	83,3	72,3
Taux de temps partiel (%)		
A l'embauche	7,4	17,6
Au moment de l'enquête	2,6	11,0
Salaire net mensuel (€)		
A l'embauche	1473	1463
Au moment de l'enquête	1885	1715

Source : Enquête « Insertion des diplômés de licence professionnelle 2009 », UPEMLV, 2012

Conditions d'emploi plus favorables pour les diplômés de Sciences, technologies, santé

Les diplômés du domaine Sciences, technologies, santé connaissent des conditions d'emploi plus favorables que les diplômés du domaine Sciences humaines et sociales, à l'embauche et 30 mois après l'obtention du diplôme, même si les écarts se réduisent. Ainsi, les diplômés de Sciences, technologies, santé signent plus fréquemment des contrats stables pour leur premier emploi (70 % contre 59 %) et au moment de l'enquête, ils conservent l'avantage (87 % contre 77 %). Ils sont moins souvent à temps partiel (7 % contre 13 % pour leur premier emploi, 3 % contre 7 % 30 mois après l'obtention de la licence). Pour leur premier poste, ils occupent moins fréquemment des fonctions d'employés ou d'ouvriers (14 % contre 27 %). Au moment de l'enquête, ils ne sont plus que 8 % dans ce cas contre 16 % pour les diplômés du domaines sciences humaines et sociales. Ils perçoivent une rémunération plus élevée (+ 142 euros), différence qui se maintient au moment de l'enquête. En revanche, les différences de temps d'accès à l'emploi et de taux de chômage ne sont pas statistiquement significatives.

Insertion comparée selon le domaine de formation

	Domaine Sciences, technologies, santé	Domaine Sciences humaines et sociales
Effectifs	326	404
Temps d'accès à l'emploi (mois)	2,6	3,3
Taux de chômage au moment de l'enquête (%)	7,0	9,4
Taux d'emploi stable (%)		
A l'embauche	70,2	58,7
Au moment de l'enquête	84,6	76,6
Taux de temps partiel (%)		
A l'embauche	7,1	13,1
Au moment de l'enquête	3,0	6,5
PCS Employés/ouvriers (%)		
A l'embauche	13,9	26,5
Au moment de l'enquête	7,9	16,2
Salaire net mensuel (€)		
A l'embauche	1547	1405
Au moment de l'enquête	1932	1786

Source : Enquête « Insertion des diplômés de licence professionnelle 2009 », UPEMLV, 2012

Pour aller plus loin

DARES

Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4^{ème} trimestre 2011

DARES Analyses n°031, mars 2012.

CALMAND Julien, MORA Virginie

Insertion des sortants du supérieur : les effets contrastés de la professionnalisation

CEREQ, Bref n° 294-2, décembre 2011.